

Modes de paiement acceptés

KHYKS met en place une commission sur certains modes de paiement afin de garantir les encaissements:

• Paiement par virement : pas de commission

• Paiement par carte de crédit : pas de commission. Afin de payer un montant élevé via votre carte de crédit, vous pouvez demander à votre banque de rehausser momentanément votre maximum mensuel

• Paiement en espèces au magasin, ou espèces déposées sur notre compte dans une des agences CIC / Crédit Mutuel : pas de commission

• Paiement par cheque de banque (à l'ordre de "KHYKS") encaissé durant les horaires d'ouverture de votre banque : pas de commission sous réserve que votre banque soit joignable par téléphone

• Paiement par cheque personnel : commission de 3% sur le montant du chèque

• Paiement en 3 ou 4 fois par carte bleue (paiement minimum de 100€ et maximum de 2300€) : commission de 3% sur le montant prélevé